



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
20 juin 2024  
Français  
Original : anglais

## Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Soumis en application du paragraphe 47 de la résolution [2717 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, le présent rapport porte sur les faits nouveaux qui se sont produits en République démocratique du Congo du 20 mars au 19 juin 2024. Il rend compte des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

#### II. Évolution de la situation politique

2. La situation politique durant la période considérée a été marquée par les négociations sur la mise en place du Gouvernement et de l'Assemblée nationale à la suite des élections de décembre 2023. Le 1<sup>er</sup> avril, le Président, Félix Tshisekedi, a nommé pour la première fois dans l'histoire du pays une femme, Judith Suminwa Tuluka, alors Ministre du plan, au poste de Première Ministre. Le 12 juin, le nouveau Gouvernement a prêté serment et son programme a été approuvé. Il est composé de 54 ministres, dont 17 femmes, contre 57 pour le gouvernement précédent. Le plan d'action du Gouvernement est axé sur les priorités énoncées par M. Tshisekedi dans son discours d'investiture, notamment l'amélioration de l'accès à des services de base plus efficaces, la création d'emplois, la protection du pouvoir d'achat des ménages, la diversification et la compétitivité de l'économie, la réforme du secteur de la sécurité et le renforcement de la diplomatie.

3. Les élections des sénateurs et des gouverneurs des 26 provinces, qui se sont tenues au suffrage indirect le 29 avril, se sont soldées par une large victoire de l'Union sacrée de la nation, plateforme majoritaire emmenée par le Président. Le 23 mai, l'Assemblée nationale a élu son bureau permanent, avec comme Président Vital Kamerhe, qui avait occupé ce poste de 2006 à 2009.

4. Le 19 mai, le Gouvernement a signalé que, dans la matinée, des hommes armés avaient attaqué la résidence du député à l'Assemblée nationale et ancien Vice-Premier Ministre et Ministre de l'économie, Vital Kamerhe, tuant deux policiers responsables de sa sécurité, puis pénétré dans les locaux du Palais de la Nation, la résidence



officielle et le lieu de travail du Président. Les forces de sécurité sont intervenues pour rétablir l'ordre et des enquêtes ont été ouvertes. Le 7 juin, le procès des 53 suspects accusés d'avoir participé aux attaques du 19 mai s'est ouvert devant le tribunal militaire de Kinshasa-Gombe. Au nombre des accusés figurent neuf officiers de haut rang, huit citoyens des États-Unis et quatre femmes, accusés notamment de terrorisme, de tentative d'assassinat, de meurtre et d'association de malfaiteurs.

5. L'Alliance Fleuve Congo, alliance politico-militaire dont le Mouvement du 23 mars (M23) est un membre clef, a étendu sa portée politique, encourageant les responsables politiques et les acteurs de la sécurité et de la société civile à la rejoindre. Plusieurs acteurs politiques de haut niveau ont individuellement déclaré être affiliés à l'Alliance.

6. Après des consultations organisées à Kinshasa à la mi-avril, une réunion convoquée les 25 et 26 avril par le Vice-Premier Ministre et Ministre de la défense, Jean-Pierre Bemba, avec des groupes armés et des responsables locaux à Bunia (province de l'Ituri) a abouti à la signature d'un acte d'engagement en faveur de la cessation des hostilités avec les entités suivantes : Coopérative pour le développement du Congo (CODECO, Mouvement d'autodéfense populaire de l'Ituri, Force de résistance patriotique de l'Ituri, Front patriotique et intégrationniste du Congo et Chini ya Tuna. Cet accord prévoit des mesures visant à faciliter la circulation des civils, le retour des déplacés et l'intégration dans le programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation.

7. Les tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda ont été marquées par une surenchère permanente, des discours antagonistes et des accusations mutuelles d'utilisation de groupes armés comme supplétifs. Les efforts diplomatiques régionaux, facilités par le Président de la République d'Angola, João Lourenço, se sont poursuivis. Le 21 mars, l'Angola a accueilli à Luanda le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la francophonie de la République démocratique du Congo, Christophe Lutundula Apala Pen'Apala, et le Ministre rwandais des affaires étrangères et de la coopération, Vincent Biruta. Les deux parties auraient convenu de proposer à leurs chefs d'État une cessation des hostilités, en particulier un cessez-le-feu supervisé, assorti d'un dégageant des forces, ainsi que l'adoption de mesures de confiance et leur renforcement. La République démocratique du Congo a accepté de présenter un plan de neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), à condition que le Rwanda retire ses forces de l'est de la République démocratique du Congo. Le 9 mai, Christophe Lutundula Apala Pen'Apala a informé les membres du corps diplomatique que le plan de neutralisation des FDLR avait été communiqué à l'équipe de médiation angolaise.

### III. Situation de sécurité

8. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a enregistré 334 atteintes à la sécurité dans l'Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. Au total, 562 civils ont été tués, dont 141 femmes et 38 enfants, et 194 blessés, dont 17 femmes et 22 enfants. Les conditions de sécurité sont demeurées particulièrement précaires, en particulier au Nord-Kivu et dans l'Ituri, où les Forces démocratiques alliées (ADF) et la CODECO sont restées les principales auteures des violences contre les civils, les premières étant responsables de la mort de 340 civils au Nord-Kivu et dans l'Ituri, tandis que la seconde a tué 106 civils dans l'Ituri.

9. La période considérée a également été marquée par des attaques répétées menées par les ADF près de la ville de Beni et plus au sud-ouest, vers Cantine, dans la province du Nord-Kivu. Le 18 mars, le Gouvernement ougandais a publié un

communiqué de presse mettant en garde contre le risque que des éléments des ADF franchissent la frontière entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda dans l'intention présumée de perpétrer des attaques. Dans la zone du Petit Nord du Nord-Kivu, le M23 a porté son contrôle territorial à des niveaux sans précédent depuis sa résurgence en 2021 et est arrivé jusqu'aux portes de Kanyobagonga, au Nord-Kivu, et à Minova, au Sud-Kivu, provoquant des déplacements massifs et aggravant les problèmes liés à la protection des civils. Au Sud-Kivu, la crise liée au Mouvement s'est répercutée sur les populations de Minova et de la zone des Hauts Plateaux, dans le territoire de Kalehe, et les risques de nouvelles avancées ont persisté dans le contexte du désengagement de la MONUSCO de la province, prévue avant la fin juin 2024.

### **Province de l'Ituri**

10. Dans l'Ituri, la MONUSCO a enregistré, durant la période considérée, 150 atteintes à la sécurité, impliquant principalement la CODECO, le groupe Zaïre et les ADF. Au total, 280 civils auraient été tués, dont 61 femmes et 21 enfants. En tout, 70 civils auraient été blessés, dont 7 femmes et 8 enfants, et au moins 129 enlevés, dont 13 femmes et 14 enfants.

11. Dans les territoires de Djugu et de Mahagi, les cycles d'attaques de représailles entre la CODECO et le groupe Zaïre se sont poursuivis, entraînant la mort d'au moins 120 civils, dont 29 femmes et 10 enfants, en particulier dans les camps de déplacés et les sites miniers de l'est de Djugu.

12. Dans les territoires d'Irumu et de Mambasa, les ADF sont restées la principale menace pour les civils, commettant régulièrement des attaques et des enlèvements massifs, malgré les opérations conjointes des Forces de défense populaires de l'Ouganda (UPDF) et des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Le Front des patriotes pour la paix/Armée du peuple et d'autres groupes Maï-Maï ont continué de menacer les civils autour des sites miniers et se sont affrontés aux FARDC à plusieurs reprises. Dans le contexte de la flambée des cours du cacao observée sur les marchés internationaux depuis février, à Irumu, où se trouvent de vastes plantations de cacao, les attaques menées contre les agriculteurs Nande par le groupe Chini ya Tuna, affilié aux Lese, ont continué de nuire à la cohésion sociale.

### **Province du Nord-Kivu**

13. Au Nord-Kivu, la MONUSCO a enregistré 154 atteintes à la sécurité, qui impliquent principalement les ADF et le M23. Au total, 283 civils ont été tués, dont 78 femmes et 15 enfants, et 117 blessés, dont 10 femmes et 14 enfants.

14. Dans le territoire de Beni, malgré la poursuite des opérations des FARDC et des UPDF, la situation de sécurité s'est considérablement détériorée en raison de l'augmentation des activités des ADF, qui ont été d'une fréquence et d'une létalité sans précédent depuis 2018, en particulier près de la ville de Beni et dans la partie ouest du territoire. L'opération Shujaa des FARDC et des UPDF a repris fin mai, avec une offensive terrestre menée contre les ADF à l'ouest de la route nationale 4, à laquelle ces dernières ont riposté en lançant des attaques contre les civils, en particulier dans la zone de Cantine, en juin. Les attaques contre les civils dans le territoire de Beni ont provoqué des déplacements de populations et débouché sur la mort d'au moins 194 civils, dont 74 femmes et 6 enfants, et sur l'enlèvement de 23 civils, dont 3 femmes et 12 enfants.

15. À la faveur d'offensives lancées en mars, le M23 a consolidé le contrôle qu'il exerce sur la majeure partie du nord du territoire de Rutshuru, notamment sur les

localités de Nyanzalé et Rwindi. Le 27 mars, à la demande des autorités congolaises, la MONUSCO a fermé ses bases dans ces deux localités pour permettre aux FARDC d'y mener leurs offensives prévues. Malgré ces opérations lancées depuis Kanyobagonga, dans le territoire de Lubero, les contre-offensives du M23 ont progressé, menaçant le contrôle des FARDC sur cette ligne de front, la plus au nord. Du 30 avril au 8 mai, le Mouvement a avancé sur des positions situées à l'ouest de Sake, prenant le contrôle de Rubaya, l'un des plus grands sites d'extraction de coltan au monde, et pénétrant plus à l'ouest vers la ville de Masisi et au sud vers Minova, dans le Sud-Kivu. Le 18 mai, les FARDC ont utilisé leurs avions de chasse Sukhoi-25 pour la première fois depuis février. Peu après, le M23 s'est retiré de ses positions les plus au sud dans le territoire de Masisi.

16. Les échanges répétés de tirs d'artillerie entre les FARDC, la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo et le M23 dans la région de Sake ont fait des victimes parmi les civils. Le 3 mai, cinq roquettes ont explosé dans des sites d'accueil de personnes déplacées dans les quartiers Lac-Vert et Mugunga de Goma, tuant au moins 12 personnes et en blessant plusieurs. La MONUSCO a apporté son soutien à la justice militaire dans le cadre de l'enquête ouverte sur ces attaques. Du 13 au 19 mai, à la demande du procureur militaire, l'équipe médico-légale du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a procédé à l'autopsie de neuf corps (huit mineurs et un adulte de sexe masculin), à l'examen médico-légal de 21 personnes survivantes blessées et à l'évaluation psychologique de 10 d'entre elles.

17. Les positions d'arrêt de la MONUSCO autour de Sake ont continué de faire l'objet de tirs directs et indirects jusqu'à ce que la Mission s'en soit retirée le 4 avril. La liberté de mouvement des soldats de la paix de la MONUSCO, notamment leur capacité de mener leurs opérations et tâches, a été entravée à plusieurs reprises par le M23, les FARDC et les Volontaires pour la défense de la patrie, qui sont progouvernementaux.

18. Depuis avril, une recrudescence de la criminalité violente, notamment des meurtres de civils attribués à divers éléments armés, a été enregistrée à Goma. Entre le 12 et le 17 avril, des tueries et des actes de pillage ont eu lieu à Goma et au moins 17 morts et 12 blessés ont été déplorés parmi les civils.

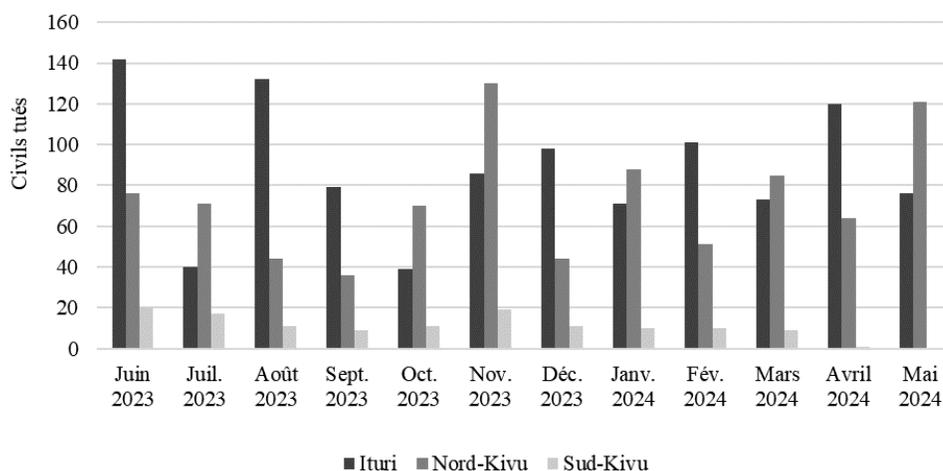
### **Province du Sud-Kivu**

19. Au Sud-Kivu, la MONUSCO a enregistré 31 atteintes à la sécurité entre le 20 mars et le 30 avril (collecte de données interrompue en raison du retrait), attribuées à divers groupes armés, qui ont entraîné la mort de huit civils, dont deux femmes et deux enfants, tandis que sept civils ont été blessés.

20. Le territoire septentrional de Kalehe a été directement touché par les combats entre les FARDC et le M23, des tirs indirects ayant atteint Minova et d'autres localités environnantes et fait plusieurs morts et blessés parmi les civils. Des groupes armés, dont Raïa Mutomboki et Nyatura, ont continué d'opérer sous l'appellation Wazalendo, ce qui a renforcé leur légitimité et facilité leur mobilité. Ils ont ainsi propagé la violence dans des zones auparavant stables du Sud-Kivu.

21. Dans la partie sud du Sud-Kivu, la militarisation accrue de la plaine de Rusizi a soulevé des préoccupations en matière de protection des civils, tandis que dans les Hauts Plateaux d'Uvira, de Fizi et de Mwenga, les activités des groupes armés et les affrontements entre les forces armées burundaises et la Résistance pour un État de droit au Burundi se sont poursuivis. Des rumeurs persistantes sur l'infiltration du M23 dans les Hauts Plateaux ont exacerbé la méfiance de la population et contribué à aggraver la discrimination et les attaques contre les groupes minoritaires.

Figure I  
Civils tués lors d'événements liés à des groupes armés, par province (juin 2023-mai 2024)



Source : MONUSCO/Centre d'opérations conjoint/Sage.

#### IV. Situation des droits humains

22. Entre le 20 mars et le 31 mai, 1 169 cas de violation des droits humains et d'atteintes à ces droits ont été recensés dans tout le pays. Dans les provinces touchées par un conflit, 959 violations et atteintes ont été recensées, dont 63 % auraient été commises par des groupes armés. Parmi ces groupes, le M23 serait responsable de la plupart des cas d'atteintes (111), suivi par divers groupes et factions Maï-Maï (104), les ADF (103) et la CODECO (62). Des 333 violations attribuées à des agents de l'État, la majorité aurait été commise par les FARDC (173), suivies par d'autres agents de l'État (81), la Police nationale congolaise (67) et l'Agence nationale de renseignements (8), entre autres. Au moins 466 personnes (272 hommes, 119 femmes, 14 garçons, 7 filles, 8 enfants de sexe inconnu et 46 personnes de sexe et d'âge inconnus) ont été victimes d'exécutions sommaires aux mains de divers groupes armés, en l'occurrence, à ce qu'on affirme, les ADF (201), la CODECO (88), le M23 (85) et des factions Maï-Maï (26). Les acteurs étatiques seraient responsables de l'exécution extrajudiciaire de 65 personnes (43 hommes, 18 femmes et 4 garçons), tuées majoritairement par les FARDC (58). Dans les territoires de Goma et de Masisi, huit civils (quatre hommes, trois femmes et un enfant) auraient été exécutés par les FARDC et Wazalendo.

23. La situation des droits humains a continué de se dégrader au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et dans l'Ituri, des affrontements ayant éclaté entre les FARDC, Wazalendo et le M23 dans les territoires de Rutshuru et de Masisi, au Nord-Kivu, marqués par l'utilisation régulière de l'artillerie, notamment contre les déplacés, et des attaques ayant été menées contre les civils par les ADF. Dans l'Ituri, ces dernières ont continué de commettre des violations des droits humains et des actes de représailles motivés par des considérations ethniques, ce qui a provoqué des déplacements de population. Au Sud-Kivu, depuis le déploiement du bataillon Aiglon des FARDC dans la plaine de Rusizi, des allégations de violations des droits humains par des soldats des FARDC ont refait surface, créant des tensions entre ces dernières et la population locale.

24. Au moins 37 violations des droits humains liées à des restrictions de l'espace civique ont été signalées. Toutes supposément commises par des acteurs étatiques,

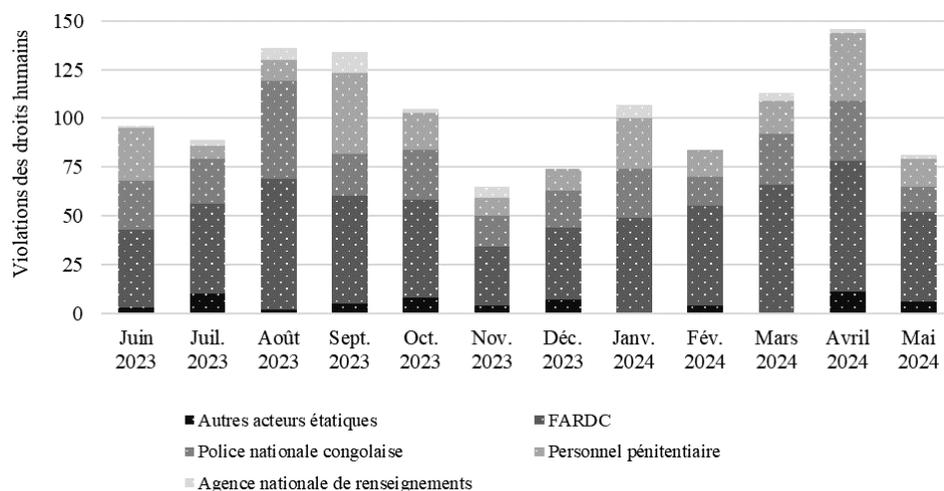
elles ont fait 146 victimes (129 hommes, 11 femmes, 4 filles et 2 garçons), ce qui représente une diminution de 60 % par rapport à la période précédente. L'usage excessif de la force qu'aurait fait la Police nationale congolaise lors de manifestations pacifiques reste un sujet de préoccupation, tout comme les restrictions que le Gouvernement a imposées à la liberté d'expression. Par exemple, le 28 mars, lors d'une manifestation d'étudiants à Kinshasa, la Police nationale congolaise a utilisé des gaz lacrymogènes et des munitions létales pour disperser les étudiants, blessant sept garçons. Le 17 avril, le maire de Goma a interdit une marche organisée par des mouvements de citoyens et des groupes de pression contre l'aggravation de l'insécurité dans la ville. Les manifestants ont été dispersés par la police et 14 d'entre eux (13 hommes et une femme) ont été arrêtés et détenus au siège des services de renseignement de la police pendant deux jours, avant d'être relâchés.

25. Au total, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a recensé au moins 127 personnes (toutes de sexe masculin) décédées en détention. Les principales causes sous-jacentes sont la surpopulation carcérale et les mauvaises conditions de détention.

26. À la suite de la levée du moratoire sur la peine de mort au cours de la période précédente, le 3 mai, le tribunal militaire du Nord-Kivu a reconnu coupables et condamné à mort huit soldats des FARDC pour trahison et désertion, une décision dont les défenseurs ont fait appel.

Figure II

**Violations des droits humains attribuées à des acteurs étatiques, par auteur présumé (juin 2023-mai 2024)**

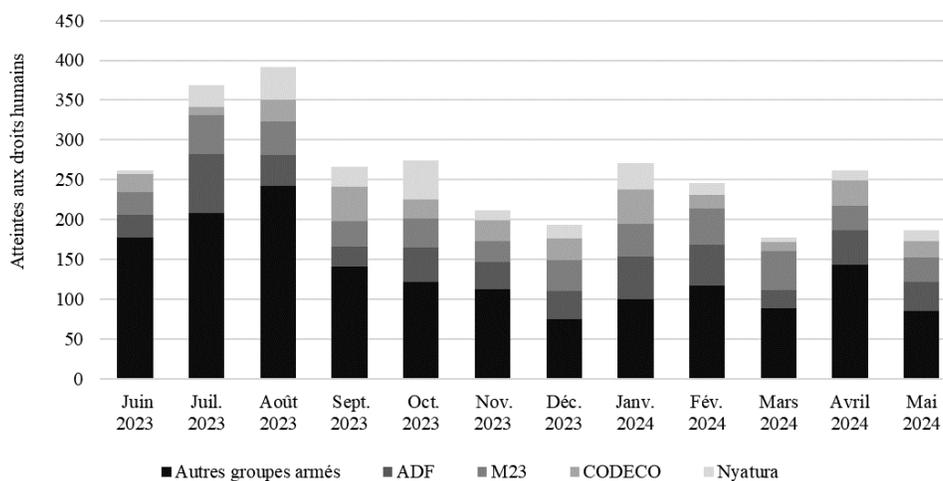


Source : MONUSCO/Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme.

Abréviations : FARDC = Forces armées de la République démocratique du Congo.

Note : il s'agit des violations et atteintes commises dans les provinces touchées par un conflit.

Figure III  
**Atteintes aux droits humains attribuées à des groupes armés, par auteur présumé (juin 2023-mai 2024)**



Source : MONUSCO/Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme.

Abréviations : ADF = Forces démocratiques alliées ; CODECO = Coopérative pour le développement du Congo ; M23 = Mouvement du 23 mars.

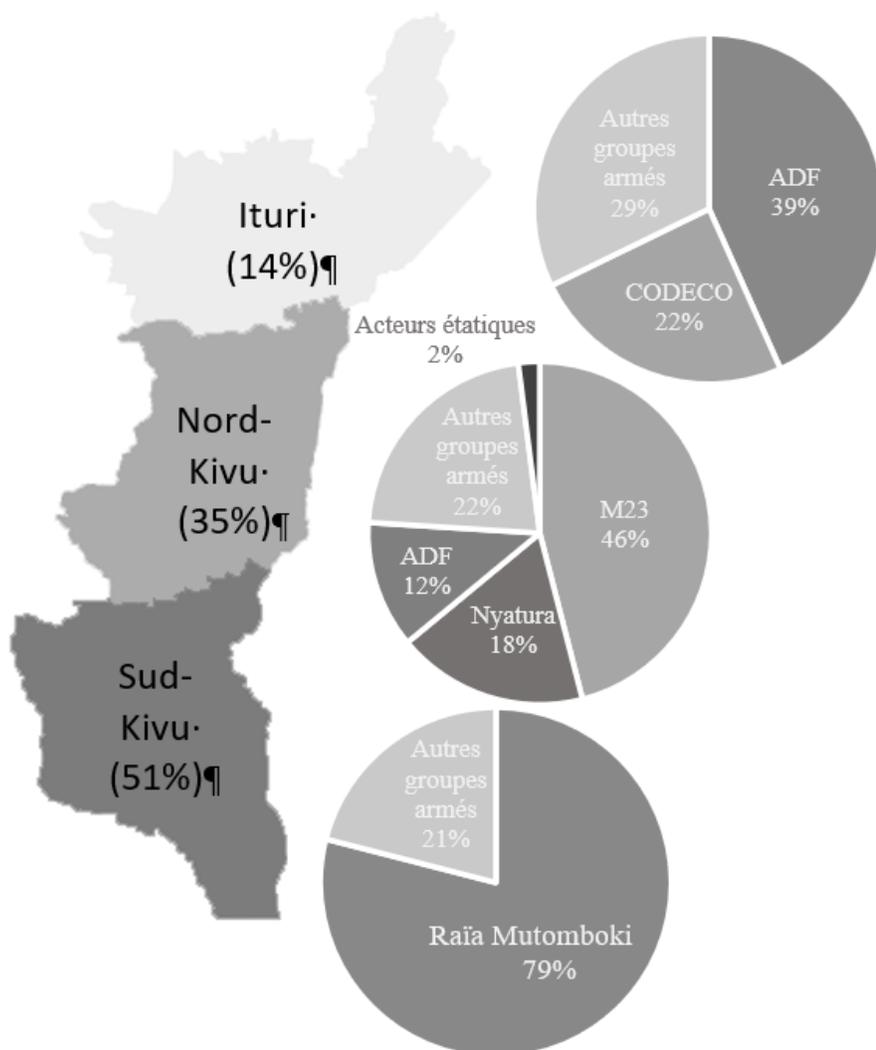
Note : il s'agit des violations et atteintes commises dans les provinces touchées par un conflit.

### Protection de l'enfance

27. Entre le 20 mars et le 31 avril, la MONUSCO a vérifié 537 violations graves des droits de l'enfant commises contre 483 enfants (324 garçons et 159 filles), dont 402 cas de recrutement et d'utilisation par des acteurs armés. Ces violations ont été attribuées à 19 groupes armés non étatiques, tandis que trois cas de meurtre et de mutilation ont été imputés aux forces de sécurité congolaises. Un petit nombre de violations ont été le fait d'éléments armés non identifiés.

28. Grâce aux efforts constants de la MONUSCO et de ses partenaires, les commandants des groupes armés Maï-Maï Mouvement national congolais et Forces populaires pour la libération (tous deux actifs dans le territoire de Fizi, au Sud-Kivu), ainsi que l'Union des forces pour la défense patriotique congolaise (qui opère dans le territoire de Nyiragongo, au Nord-Kivu) ont signé des déclarations et des feuilles de route unilatérales pour la cessation du recrutement et de l'utilisation d'enfants dans leurs rangs, grâce à quoi 345 enfants (229 garçons et 116 filles) ont quitté leurs rangs.

Figure IV  
Violations graves des droits de l'enfant en période de conflit armé vérifiées entre janvier et mars 2024, par auteur présumé



Source : Section de la protection de l'enfance de la MONUSCO.

Note : les frontières indiquées et les désignations employées sur la présente carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies. Les groupes armés, dont ceux recensés ci-dessus, seraient responsables de la majorité des violations graves.

Abréviations : ADF = Forces démocratiques alliées ; CODECO = Coopérative pour le développement du Congo ; M23 = Mouvement du 23 mars.

### Violence fondée sur le genre et violences sexuelles liées aux conflits

29. L'intensification des combats dans les provinces de l'est a contribué à accroître considérablement la vulnérabilité, en particulier des femmes et des filles, aux violences sexuelles liées aux conflits, notamment à l'intérieur et autour des sites d'accueil de personnes déplacées. Au cours de la période considérée, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a vérifié des violences

sexuelles commises contre 130 personnes (87 femmes, 35 filles, 7 garçons et 1 homme) sur l'ensemble du territoire congolais, dont 117 personnes (77 femmes, 32 filles, 7 garçons et 1 homme) étaient victimes de violences sexuelles liées aux conflits dans les provinces touchées par un conflit (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri, Tanganyika et Maniema). Parmi ces personnes, 61 femmes et 15 filles ont survécu à des violences sexuelles commises par des groupes armés, notamment le M23 (25 femmes et 4 filles), les milices Twa (16 femmes et 3 filles), les Raïa Mutomboki (7 femmes et 1 fille), différents groupes et factions Maï-Maï (4 femmes et 3 filles), Nyatura (4 femmes et 2 filles) et la CODECO (2 femmes). Des acteurs étatiques auraient commis des violences sexuelles liées aux conflits contre au moins 42 personnes survivantes (16 femmes, 18 filles, 7 garçons et 1 homme). Il s'agit des FARDC (10 femmes, 16 filles, 7 garçons et 1 homme), de la Police nationale congolaise (2 femmes et 3 filles) et d'autres agents de l'État (3 femmes). Par rapport à la période précédente, le nombre de cas de violences sexuelles liées aux conflits, en particulier les viols, perpétrés par le M23 a augmenté de manière considérable, 15 victimes ayant été dénombrées entre le 20 mars et le 17 mai. Cependant, les problèmes d'accès et de sécurité ont empêché la vérification des cas, dont beaucoup sont sous-déclarés.

## V. Situation humanitaire

30. Les conflits armés et les aléas naturels ont déplacé plus de 7,3 millions de personnes en République démocratique du Congo, qui connaît ainsi l'une des pires crises de déplacement au monde. Quelque 90 % des déplacés (6,6 millions de personnes) se trouvent dans l'Ituri, au Sud-Kivu et au Nord-Kivu, soit une augmentation de 1,2 million de personnes par rapport à la même période en 2023. Au 2 juin, le plan de réponse humanitaire pour la République démocratique du Congo, d'un montant de 2,6 milliards de dollars, n'était financé qu'à hauteur de 23 % (593 millions de dollars). Parallèlement, les partenaires humanitaires ont continué de s'efforcer d'apporter une aide vitale et de sauver des vies. Elles avaient atteint plus de 3 millions de personnes au 30 mars.

31. L'afflux massif de personnes nouvellement déplacées et le retour de 2,4 millions de personnes dans différentes régions sont venus aggraver la situation humanitaire. Pour le seul mois d'avril, le système de suivi de la protection a fait état de quelque 9 000 personnes victimes de diverses violations des droits humains et atteintes à ces droits, y compris 1 612 affaires touchant des enfants.

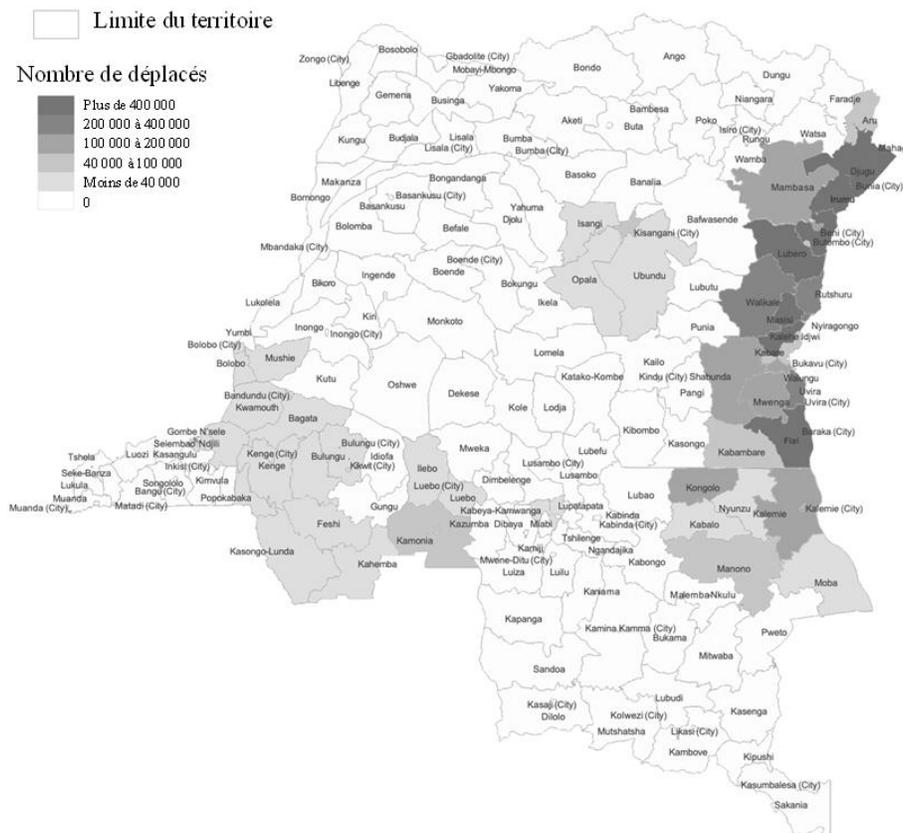
32. Les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits humains ont continué de susciter de vives inquiétudes, dans un contexte marqué par la prolifération des armes dans les sites d'accueil de personnes déplacées et la présence de pièces d'artillerie à proximité, et alors que des informations font état d'attaques contre ces sites, ainsi que contre les écoles, les hôpitaux et les services publics. L'exposition de ces sites aux bombes et autres projectiles a augmenté de manière considérable en raison de la présence d'éléments armés à l'intérieur et de l'installation de batteries d'artillerie à proximité. Entre février et avril, au moins 35 cas de tirs d'artillerie, y compris de tirs provenant de positions proches de sites d'accueil de personnes déplacées, ont été signalés. Parmi ces cas, au moins 15 concernaient des bombardements ayant touché de tels sites ou leurs environs (moins de 500 mètres), et fait au moins 28 morts et 74 blessés.

33. Les épidémies de choléra, de rougeole et de variole simienne ont continué d'exacerber une situation humanitaire déjà complexe, en particulier au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, où 12 000 cas de choléra, près de 63 000 cas de rougeole et 6 500 cas de variole simienne ont été signalés entre janvier et avril 2024.

34. Le niveau élevé des eaux du lac Tanganyika a provoqué des inondations qui ont nui aux habitations et aux moyens de subsistance et entravé l'accès aux routes. Au Sud-Kivu, plus de 80 000 personnes ont été touchées et 22 décès ont été signalés, tandis que dans la province du Tanganyika, 163 000 personnes ont été affectées et 11 décès ont été déplorés.

35. Les atteintes à la sécurité touchant les travailleurs et les biens humanitaires ont augmenté, 93 atteintes ayant été signalées au cours du premier trimestre de 2024 (contre 57 au cours de la même période en 2023), ce qui a entravé l'accès humanitaire.

Figure V  
Personnes déplacées, par territoire (avril 2024)



Source : Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires.

Note : les frontières indiquées et les désignations employées sur la présente carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.

Seuls les noms des territoires sont indiqués.

## VI. Les femmes et la paix et la sécurité

36. La MONUSCO a continué de soutenir la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment par la création de comités de pilotage de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité dans les territoires d'Uvira et de Kalehe, au Sud-Kivu, en mars et en avril. Ces comités ont pour mission de coordonner et de contrôler l'exécution des plans d'action provinciaux pour l'application de la résolution, ainsi que de mobiliser des ressources à cette fin. Ils

seront gérés par différents ministères, dont le Ministère du genre, famille et enfants. Pour rendre ces comités plus efficaces, la MONUSCO a renforcé les capacités des autorités locales, des femmes, des jeunes, de la société civile et des médias en matière de leadership féminin, de règlement des conflits et de gouvernance. Le 27 mars, elle a organisé, avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et la coordination nationale du programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, un atelier destiné à 49 membres du personnel de la coordination (30 femmes et 19 hommes) et visant à renforcer leurs connaissances sur l'égalité des genres et à mettre en commun les bonnes pratiques en matière d'intégration des femmes démobilisées dans les initiatives de stabilisation communautaire.

## **VII. Mise en œuvre des priorités établies dans le mandat de la Mission**

### **A. Protection des civils**

37. La MONUSCO a continué d'exécuter son mandat de protection des civils en suivant une approche multidimensionnelle à trois volets (protection par le dialogue et la collaboration, protection physique et création d'un environnement protecteur), en soutien aux autorités congolaises et en coordination avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Les attaques contre les soldats de la paix et les restrictions imposées aux mouvements au Nord-Kivu ont toutefois entravé la capacité de la Mission de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées dans le domaine de la protection. Dans le Grand Nord, au Nord-Kivu, la force de la MONUSCO a encore eu du mal à se coordonner avec les forces armées congolaises et ougandaises, malgré le dialogue continu qu'entretient la Mission avec ses interlocuteurs pour déconflictualiser les opérations.

38. Au cours de la période considérée, le système d'alerte communautaire de la MONUSCO a reçu 180 alertes en provenance de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Les forces de sécurité de l'État, la MONUSCO et les acteurs humanitaires ont répondu à 72 % d'entre elles.

39. La MONUSCO et les FARDC ont continué de mener conjointement des opérations de grande envergure, telles que l'opération Spider Web II, lancée en mars en vue d'empêcher les mouvements des éléments de la CODECO dans le territoire de Djugu, dans l'Ituri. L'opération Springbok, une opération conjointe lancée en vue de sécuriser les villes de Goma et de Sake, au Nord-Kivu, a connu des difficultés majeures en raison de l'avancée du M23. Néanmoins, les opérations de la force de la MONUSCO ont eu un effet positif en ce qui concerne la CODECO et les divers groupes Maï Maï, contribuant à une réduction considérable du nombre de victimes civiles sur le théâtre des opérations. Par exemple, les 11 et 25 avril, dans le territoire de Djugu, l'intervention opportune des troupes de la MONUSCO a permis de faire cesser et de prévenir les violences commises par les groupes armés.

40. Du 18 au 22 mai, dans le cadre de l'opération Tiger Paw, offensive conjointe globale et intégrée menée avec les FARDC, les troupes de la MONUSCO ont effectué de nombreuses patrouilles le long des axes principaux et autour des sites d'accueil de personnes déplacées. Durant cette opération, elles se sont affrontées à des éléments de la CODECO dans la zone de la colline d'Uzi (province de l'Ituri), ont démantelé huit points de contrôle de ce mouvement et ont mené une campagne médicale dont ont bénéficié 120 habitants, dont 45 femmes et 45 enfants. La MONUSCO a également continué de travailler avec les FARDC et la Mission de la SADC en République démocratique du Congo, notamment pour coordonner l'utilisation de

l'espace aérien et de l'appui-feu, afin de déconflicter les opérations et de mutualiser les efforts de protection des civils.

41. Par ailleurs, la MONUSCO a aidé les autorités locales et les forces de sécurité à améliorer la gouvernance locale des questions de sécurité et à mettre en place un système efficace d'alerte rapide et d'intervention géré au niveau national. Des initiatives de renforcement des capacités ont été organisées avec les conseils de sécurité locaux et la Protection civile du Ministère de l'intérieur, la structure étatique retenue par la MONUSCO et les autorités congolaises pour coordonner les fonctions d'alerte rapide et d'intervention. Du 7 au 9 mai, dans la ville de Beni, et du 21 au 23 mai, à Bunia, la MONUSCO a animé des ateliers avec, respectivement, les divisions Nord-Kivu et Ituri du service Protection civile, afin de favoriser le transfert des outils de protection gérés par la Mission et de faciliter leur intégration dans les systèmes nationaux. Des initiatives similaires ont été prises au Sud-Kivu avant le désengagement de la Mission.

42. Dans l'Ituri et dans le Petit Nord, la MONUSCO a dialogué avec les représentants des personnes déplacées, les autorités et les parties au conflit, afin de plaider pour le respect du caractère civil des sites d'accueil de personnes déplacées et autres infrastructures, ainsi que pour l'application de mesures de renforcement de la protection de ces sites, y compris le déploiement de forces de police suffisantes et la sensibilisation aux principes internationaux relatifs aux questions humanitaires et aux droits humains.

43. Dans le cadre de la stratégie opérationnelle intégrée de lutte contre l'insécurité de la MONUSCO, la composante Police a organisé, à l'intention de la Police nationale congolaise, des sessions de formation et des activités de sensibilisation communautaire complètes axées sur la police de proximité, les fonctions judiciaires et la gestion de l'ordre public.

44. Par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, la MONUSCO a mené une opération d'enlèvement ponctuelle d'engins explosifs au Nord-Kivu (le nombre est faible en raison de la démolition en vrac de munitions pour carabines à calibre de pistolet), détruisant 15 restes explosifs de guerre. Des séances de sensibilisation au risque que représentent les engins explosifs ont été organisées dans l'Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, à l'intention de 13 269 civils.

## **B. Désarmement, démobilisation et réintégration**

45. La MONUSCO a continué de soutenir la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation aux niveaux national et provincial.

46. Des projets de réinsertion communautaire ont continué d'être exécutés dans l'Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Entraide protestante suisse. Le 24 mai, l'un des projets pilotes entrepris à Lubero, au Nord-Kivu et axé sur le dialogue démocratique, la résilience économique et les femmes et la paix et la sécurité a été achevé. Il a bénéficié à plus de 1 800 personnes, dont 527 femmes et 503 ex-combattants dans les territoires de Lubero, Rutshuru et Walikale. Sur les 503 ex-combattants, 100, qui étaient auparavant cantonnés sur le site de Mubambiro, dans le Grand Nord du Nord-Kivu, ont été transférés par avion de Goma à Beni avec l'appui de la MONUSCO.

47. À la suite d'un accord de cessation des hostilités signé par le groupe Zaïre, la Force de résistance patriotique de l'Ituri, la CODECO, le Mouvement d'autodéfense

populaire de l'Ituri et le Front patriotique et intégrationniste du Congo le 19 avril, la MONUSCO, l'OIM et la Banque mondiale ont tenu des réunions régulières avec M. Bemba, afin de soutenir l'élaboration d'un plan opérationnel de mise en œuvre de l'accord. Du 21 au 23 mai, la MONUSCO a appuyé l'organisation d'un atelier à Bunia par le programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, qui a permis d'élaborer un premier plan d'action pour les futures opérations qui seront menées dans l'Ituri dans le cadre du programme, compte tenu des problèmes spécifiques posés par chaque groupe armé ainsi que des enseignements tirés des programmes passés.

48. La MONUSCO a également poursuivi l'exécution de huit projets de lutte contre la violence locale devant bénéficier directement à 2 340 personnes (1 415 hommes et 925 femmes), dont 345 ex-combattants, 295 membres vulnérables de la communauté et 1 700 jeunes à risque.

49. Du 17 au 24 mai, la MONUSCO a organisé un atelier à Goma à l'intention de 21 représentants de la structure de coordination du programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation au niveau national et dans le Sud-Kivu et le Nord-Kivu. L'atelier a permis de dispenser une formation technique portant sur les domaines clés liés au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, notamment une formation à l'analyse et à la planification du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration en vue de renforcer les capacités nationales.

### **C. Réforme du secteur de la sécurité**

50. La MONUSCO a continué d'offrir ses bons offices et son soutien technique au Conseil national de sécurité afin d'encourager la création d'une entité nationale chargée de superviser et de coordonner la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité sous la direction du Conseiller du Président pour les questions de sécurité, tout en poursuivant ses échanges avec les partenaires internationaux et l'équipe de pays des Nations Unies en vue d'améliorer la collaboration dans le contexte de la transition. Le 16 mai, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) et le Conseiller du Président pour les questions de sécurité ont approuvé un plan d'action conjoint, qui définit les principales étapes à suivre en vue de la définition d'une vision et d'un cadre stratégique nationaux en matière de sécurité, qui doit être mis en œuvre d'ici septembre 2024. Du 15 mars au 12 avril, la MONUSCO a aidé la Police nationale congolaise à Kinshasa à évaluer son plan de réforme quinquennal, notamment en facilitant l'organisation d'un forum national à l'intention des représentants de l'institution venus des 26 provinces. L'évaluation a fait ressortir la nécessité d'un financement durable et prévisible de la réforme de la police et de points focaux provinciaux chargés de sensibiliser l'opinion à la réforme du secteur de la sécurité et de promouvoir l'appropriation locale.

51. Du 6 au 20 avril, la MONUSCO a soutenu la troisième phase d'une campagne d'information en faveur du recrutement de jeunes femmes dans les FARDC dans les provinces de l'est, dans le cadre d'activités ciblées organisées à Goma, Bunia et Bukavu. Au 30 avril, les forces de défense avaient atteint leur objectif de recrutement de 3 000 jeunes femmes sur une période de trois ans. Globalement, les femmes représentent 3 % des effectifs des FARDC (estimés à environ 150 000 éléments). La MONUSCO a également facilité deux ateliers simultanés de cinq jours, tenus du 27 au 31 mai à Kinshasa pour renforcer les capacités des chefs des écoles de police et des écoles militaires.

52. Les 23 et 24 avril, la MONUSCO s'est associée à une organisation de la société civile pour lancer une campagne en ligne à l'intention de 130 représentants de la jeunesse issus des 26 provinces, dans le but de les sensibiliser, dans quatre langues locales, à la réforme du secteur de la sécurité dans le pays et au soutien qu'elle apporte dans ce domaine.

### **Appui au système judiciaire et lutte contre l'impunité**

53. La MONUSCO a continué de soutenir le renforcement du secteur de la justice, notamment par l'exécution du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice des Nations Unies, outil de transition essentiel pour les tâches assignées à la Mission dans le domaine de l'état de droit. Du 20 mars au 31 mai, les audiences du tribunal d'Uvira et l'inspection judiciaire des lieux de détention de la Police nationale congolaise au Sud-Kivu, au Nord-Kivu et dans l'Ituri, facilitées par la Mission, ont abouti respectivement à la régularisation de 52 détenus, à la libération de 123 détenus et au transfert de 248 autres aux autorités judiciaires compétentes. Du 4 au 6 juin, une inspection judiciaire et une journée portes ouvertes des institutions judiciaires locales ont été organisées à Mahagi, dans l'Ituri, afin de renforcer la responsabilité au sein du système judiciaire.

54. La MONUSCO a également continué d'apporter un soutien technique et financier aux autorités judiciaires dans la lutte contre l'impunité des crimes internationaux, ce qui a conduit à la poursuite et à la condamnation, le 24 mai, de neuf membres des ADF pour des crimes contre l'humanité, notamment des violences sexuelles et des crimes de guerre perpétrés en octobre 2022 à Maboya, dans le territoire de Beni (Nord-Kivu). Ces personnes ont écopé de peines allant de 10 ans d'emprisonnement à des condamnations à perpétuité. Une cinquantaine de victimes, dont 11 filles et 4 garçons, ont participé à l'audience et ont reçu une indemnisation pour les dommages subis. Du 7 au 12 avril, une mission d'enquête sur des allégations de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre a été menée dans la localité de Kitutu, dans le territoire de Mwenga (Sud-Kivu). Elle a permis d'entendre le témoignage de 80 victimes. Du 1<sup>er</sup> avril au 6 juin, la Mission a soutenu le renforcement des capacités de 90 acteurs judiciaires, dont 14 femmes, en matière d'enquête numérique, d'analyse criminelle et de techniques d'enquête internationale à Bukavu, Beni, Goma et Bunia, l'objectif étant d'établir la première cellule d'enquête numérique au sein du bureau du procureur militaire général.

55. Au cours de la période considérée, le nombre de personnes détenues dans les 10 prisons prioritaires a atteint 29 362 (28 578 hommes et 784 femmes, dont 642 mineurs), dont 77 % se trouvaient en détention provisoire. La MONUSCO a continué de plaider en faveur du jugement rapide des affaires afin d'atténuer les effets des détentions prolongées et irrégulières. Elle a également poursuivi ses efforts visant à renforcer la sécurité des prisons, par exemple dans les prisons de Kinshasa et de Goma (qui fonctionnent respectivement à 975 % et à 1 145 % de leur capacité), par la formation, l'amélioration de la surveillance, la mise en place de systèmes d'alerte rapide et le recours aux renseignements. Cela a permis d'éviter des problèmes de sécurité majeurs dans les prisons au cours de l'année écoulée, malgré la surpopulation carcérale.

56. Compte tenu de son désengagement du Sud-Kivu, la MONUSCO a facilité l'organisation d'une mission conjointe du 22 au 28 mars, dirigée par le Ministère de la justice. La délégation a évalué les conditions carcérales et le soutien de la MONUSCO et réfléchi aux moyens de pérenniser les apports de la Mission après son retrait.

57. La MONUSCO a continué de renforcer le système pénitentiaire et la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent dans les prisons en fournissant un soutien

technique et logistique, notamment pour les systèmes de renseignement et de sécurité, de surveillance et de communication radio dans les prisons, en vue d'accroître les compétences des partenaires. Le 27 mars, elle a remis le bloc de haute sécurité de Kabare (Sud-Kivu), d'une capacité d'accueil de 112 prisonniers, dans le cadre de son soutien aux efforts de lutte contre l'impunité.

58. En mars, la MONUSCO a soutenu la création de centres de formation informatique dans huit prisons prioritaires, à Makala, Beni, Bukavu, Bunia, Goma, Kabare, Kalemie et Uvira, afin d'appuyer la réforme du système pénitentiaire. Cette activité a été complétée par le don de 60 ordinateurs, ainsi que par la formation de 53 personnes, dont 28 femmes.

## **VIII Retrait progressif, responsable et durable**

### **A. Informations actualisées concernant la mise en œuvre du plan de désengagement**

59. Le 30 avril, la MONUSCO a cessé ses opérations dans le Sud-Kivu, conformément à la première phase du plan de désengagement commun. Seul le personnel en tenue nécessaire pour assurer la sécurité du personnel, des installations, des convois et du matériel des Nations Unies sera maintenu jusqu'à la fin de juin. Au 3 juin, la MONUSCO avait achevé le retrait et le rapatriement de 2 227 soldats du Sud-Kivu, malgré l'insécurité et la mauvaise condition des routes.

60. Au cours de la période considérée, deux bases ont été remises aux FARDC, à Bunyakiri, le 19 avril, et à l'aéroport de Kavumu, le 25 avril. Cependant, compte tenu de l'existence d'autres priorités en matière de sécurité et du manque de ressources, le déploiement durable de forces de sécurité nationales dans les lieux précédemment sécurisés par la MONUSCO s'est avéré difficile. La MONUSCO a également transféré aux autorités congolaises toute son infrastructure à l'aéroport de Kavumu, notamment la station météorologique et les dispositifs de contrôle de la circulation aérienne et de lutte contre les incendies, afin de permettre la poursuite des opérations aéroportuaires en toute sécurité. Tout au long du désengagement, la MONUSCO s'est conformée à des protocoles environnementaux rigoureux sur la base desquels il a été procédé à une dépollution de l'environnement dans toutes les bases transférées ou fermées.

61. Le 21 mai, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO a rencontré M. Lutundula pour discuter du désengagement de la MONUSCO et faire le point sur les progrès accomplis et les défis à relever, y compris l'importance d'accroître les effectifs de la Police nationale congolaise et des FARDC déployés dans les bases transférées au Gouvernement et de fournir des ressources adéquates pour la mise en œuvre de la feuille de route sur la transition au Sud-Kivu.

### **B. Mise en œuvre des mesures concertées et des programmes conjoints prioritaires**

62. En collaboration avec les autorités congolaises, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres partenaires clefs, la MONUSCO a continué d'intégrer la planification et la programmation conjointe à l'appui de la transition.

63. Au niveau provincial, l'équipe de pays des Nations Unies a procédé à une analyse de ses mandats, de ses capacités et de sa présence opérationnelle au Sud-Kivu afin d'adapter son soutien aux besoins des autorités congolaises à la suite du retrait

de la MONUSCO de cette province. Le 26 avril, l'équipe provinciale intégrée chargée de la transition au Sud-Kivu, coprésidée par le Gouverneur, le chef du bureau de la MONUSCO et les représentants des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, a validé une feuille de route sur la transition après trois mois de consultations. Le 6 mai, la version finale de la feuille de route a été transférée au secrétariat technique conjoint de l'Organisation des Nations Unies et du Gouvernement pour validation. Elle porte sur quatre axes prioritaires : la protection des civils et la sécurité, y compris les mécanismes de protection non armés orientés vers les civils ; le renforcement de l'autorité de l'État ; l'appui au programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation ; les opérations et la logistique. La version révisée de la feuille de route a été soumise au groupe de travail conjoint le 21 mai pour approbation politique.

64. Parallèlement, le plan des Nations Unies pour l'appui à la transition au Sud-Kivu, qui détermine les organismes chefs de file pour chaque tâche, a également été établi sous sa forme définitive et harmonisé avec la feuille de route. Il sera exécuté sur une période d'un an allant jusqu'au 30 juin 2025.

65. Le système des Nations Unies et ses partenaires ont entamé des discussions avec le Gouvernement en vue de définir une approche globale non armée de la protection des civils à la suite du retrait de la MONUSCO du Sud-Kivu. Dans ce contexte, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'organisation non gouvernementale internationale Nonviolent Peaceforce ont élaboré un nouveau programme de promotion de la cohésion sociale et de lutte contre la violence locale au Sud-Kivu, avec le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix. La MONUSCO a été largement consultée et associée à l'évaluation préliminaire des besoins, et ses connaissances et ses expériences antérieures ont été mises à profit.

66. La synchronisation avec le désengagement et la transition de la MONUSCO étaient également au cœur de la planification du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2025-2029, notamment des priorités et des résultats du cadre validé le 31 mai, qui sont axés sur la lutte contre les causes profondes des conflits, les déficits de développement ainsi que les politiques et réformes porteuses de transformation.

### **C. Informations actualisées sur l'intégration et la mobilisation des ressources**

67. Alors que la mobilisation de fonds à l'appui de la transition reste difficile, il a été confirmé que le montant alloué par le Fonds pour la consolidation de la paix à la République démocratique du Congo pour 2024 s'élève à 15,5 millions de dollars, dont 8 millions serviront à soutenir les priorités liées à la transition au Sud-Kivu. S'appuyant sur les enseignements tirés du désengagement de la MONUSCO du Sud-Kivu, les membres de l'équipe intégrée chargée de la transition ont discuté des moyens de soutenir les équipes provinciales intégrées chargées de la transition au Nord-Kivu et dans l'Ituri, et élaboré une stratégie de mobilisation de ressources en faveur de la transition.

## IX. Efficacité de la Mission

### A. Performance de la Mission (militaires, policiers et civils)

#### Composante militaire

68. Au 3 juin, la MONUSCO avait déployé 10 530 soldats, dont 7,69 % étaient des femmes, et 469 experts militaires des Nations Unies en mission, dont 23 % étaient des femmes, sur un effectif autorisé de 13 500 soldats et 660 experts militaires des Nations Unies en mission. Au cours de la période considérée, la Mission a déployé trois unités de combat et effectué 554 patrouilles de jour, 3 916 patrouilles de nuit, 553 patrouilles et missions de longue distance, 896 patrouilles conjointes et 665 escortes. Il n'y avait aucune opération de reconnaissance aérienne, en partie en raison de l'extension de la zone d'exclusion aérienne due au fait que des groupes armés avaient pris pour cible des aéronefs de l'ONU à plusieurs reprises.

69. Conformément à ses engagements dans le cadre de l'Action pour le maintien de la paix Plus, la MONUSCO a procédé à l'évaluation de 24 unités militaires. Un plan d'amélioration de la performance a été élaboré pour chacune d'elles afin qu'elles appliquent des mesures d'amélioration spécifiques.

70. Les pelotons d'engagement sont demeurés au nombre de 13, soit 2,4 % de l'effectif total de la force. Ils ont mené 197 activités, allant des projets de coopération civilo-militaire aux projets de sensibilisation et comprenant 61 patrouilles ciblées, contre 173 activités au cours de la période précédente.

71. Le pourcentage de femmes dans l'état-major et le groupe d'observateurs militaires de la Mission, qui était de 22 % pendant la période précédente, est passé à 23 %. Le nombre de femmes militaires a également augmenté, passant de 6,68 % à 7,69 %.

#### Composante Police

72. Au 31 mai, la composante Police de la MONUSCO avait déployé 1 554 policiers provenant de 32 pays contributeurs, dont 1 228 membres de 8 unités de police constituées, dont 215 femmes, et 326 policiers hors unités constituées, dont 100 femmes. La note d'évaluation de la performance générale des policiers hors unités constituées a diminué de 2 % par rapport à la période précédente pour s'établir à 80 %. Cette baisse peut être attribuée à l'évaluation de nouveaux policiers qui en étaient à leur premier trimestre de déploiement et au départ d'anciens qui avaient obtenu des notes élevées en raison de la vaste expérience qu'ils avaient acquise pour avoir été déployés pendant une longue période dans le cadre de la Mission.

73. Les unités de police constituées ont effectué 2 961 interventions rapides, 158 escortes, 1 468 patrouilles, 311 patrouilles conjointes avec des policiers hors unités constituées, 19 patrouilles conjointes avec la Police nationale congolaise, 134 patrouilles conjointes avec des policiers hors unités constituées et la force de la MONUSCO, 120 patrouilles conjointes avec des policiers hors unités constituées, la Police nationale congolaise et la force de la MONUSCO, 10 patrouilles de longue distance et 69 patrouilles autour des camps de déplacés.

#### Composante civile

74. Au 31 mai, 2 320 membres du personnel civil (dont 25,7 % de femmes), parmi lesquels 308 Volontaires des Nations Unies (dont 50 % de femmes) et 38 agents fournis par le Gouvernement (dont 42 % de femmes), servaient au sein de la MONUSCO.

## **B. Système complet de planification et d'évaluation de la performance**

75. La MONUSCO a poursuivi la mise en service du Système complet de planification et d'évaluation de la performance. Les données générées par le cadre de résultats de la Mission ont également contribué à l'évaluation du désengagement de la province du Sud-Kivu et aux discussions connexes menées sur l'accélération de la transition. Cette évaluation a contribué à consolider les données sur la situation des droits humains ainsi que sur les zones sensibles sur le plan de la protection et a alimenté les discussions de l'équipe provinciale intégrée chargée de la transition, notamment en ce qui concerne la nécessité de maintenir des réseaux d'alerte civils dans les zones d'où se retire la Mission.

## **C. Communication stratégique**

76. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a amplifié ses communications stratégiques, soulignant et expliquant son désengagement du Sud-Kivu. Elle a déployé des efforts considérables pour rendre le processus de désengagement plus transparent et prévenir toute désinformation. Ainsi, elle a assuré une large diffusion d'informations sur ses comptes sur les médias sociaux en usant de diverses méthodes, notamment des comptes rendus en direct sur X des cérémonies de transfert de bases, des vidéos explicatives et des infographies. Les médias ont été invités à chaque transfert de base. Trois visites sur le terrain et quatre points de presse ont été organisés pour des journalistes internationaux et nationaux.

77. Après cinq formations de formateurs sur le désengagement de la MONUSCO et la désinformation, 500 jeunes influenceurs, dont 230 femmes, ont été sensibilisés aux dangers que représentent les infox à Bukavu, Goma et Kinshasa, grâce à un processus en cascade.

78. La Mission a répondu à des campagnes de désinformation concernant une supposée collusion avec des groupes armés, marquées par l'utilisation d'une série de tactiques : chambres d'écho, théories du complot, vidéos et photographies truquées, attaques en groupe ciblées, etc. La MONUSCO a réagi en publiant des contenus d'avertissement à l'intention des utilisateurs et en travaillant avec des influenceurs pour diffuser des informations factuelles et recoupées. Sachant que la désinformation est largement répandue via WhatsApp, elle a créé en avril un canal WhatsApp, qui a recueilli plus de 71 000 abonnés en moins de deux mois, afin de diffuser des informations vérifiées.

## **D. Fautes graves, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles**

79. Conformément à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, la MONUSCO a redoublé d'efforts en matière de prévention, menant des activités de sensibilisation et de formation et échangeant avec les pays fournisseurs de contingents, les populations locales et les organisations humanitaires.

80. La MONUSCO a poursuivi les efforts qu'elle déploie pour que les personnes survivantes bénéficient d'une aide médicale et psychosociale adéquate en temps opportun, conformément aux protocoles d'assistance aux victimes établis avec les prestataires de services, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le FNUAP.

81. Du 10 mars au 31 mai, la MONUSCO a enregistré 15 allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui auraient eu lieu entre 2005 et 2024 et mettant en cause quatre membres du personnel civil des Nations Unies, deux policiers et neuf militaires actuellement ou précédemment déployés dans le cadre de la MONUSCO ou de la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo. Les cas concernant des militaires font toujours l'objet d'une enquête par les pays fournisseurs de contingents, tandis que le Bureau des services de contrôle interne mène une enquête sur ceux mettant en cause des policiers et des membres du personnel civil.

82. La MONUSCO a actualisé ses directives et ordonnances afin de faire appliquer strictement les mesures de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Plus de 420 patrouilles de routine ont été effectuées à Goma, Beni, Bukavu et Bunia pour faire mieux respecter les normes de conduite. La composante Police a mené six programmes de formation spécialisée sur l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'intention des policiers hors unités constituées et des membres d'unités de police constituées. Au total, 600 membres du personnel de police ont été sensibilisés à l'exploitation et aux atteintes sexuelles par la formation.

83. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour gérer les risques liés aux fautes professionnelles, la MONUSCO a procédé à une évaluation approfondie des risques en collaboration avec le réseau local de dépôt de plaintes. Cette évaluation portait sur l'ensemble de la zone d'opération et visait à recenser et à atténuer les risques. Sur la base des résultats de l'évaluation, la Mission s'efforce actuellement de définir des mesures d'atténuation des risques recensés et d'en assurer l'application en temps utile.

84. En raison du retrait de la Mission du Sud-Kivu, on s'attend à une augmentation massive des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles survenues au cours des années précédentes, principalement entre 2015 et 2020, car les plaignants se rendent compte que les plaintes doivent être déposées avant la fermeture de la Mission. À cet effet, cette dernière a mis en place les mesures voulues pour recevoir et évaluer les allégations. Elle collabore avec les coordonnateurs pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles en vue du transfert rapide de certains mécanismes de signalement après son retrait.

85. En réponse à l'augmentation du nombre de cas signalés, la MONUSCO prend des mesures pour que les victimes reçoivent le soutien nécessaire, en coordination avec la spécialiste hors classe des droits des victimes. Des efforts supplémentaires ont été déployés pour prévenir la survenance de nouveaux cas.

## **X. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies**

86. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a enregistré 297 atteintes à la sûreté et à la sécurité, qui ont touché 78 membres du personnel des Nations Unies, dont 14 femmes. Elles se répartissent comme suit : 167 attaques armées, 67 actes de criminalité, 29 cas de troubles civils et 34 cas liés à des dangers.

87. Au Nord-Kivu, la Mission a maintenu les mesures d'atténuation prises à la suite des manifestations organisées contre elle en juillet 2022, y compris les restrictions de déplacement et l'utilisation de véhicules banalisés. Les convois de la MONUSCO ont essuyé des tirs à plusieurs reprises, notamment de la part de membres de groupes armés non étatiques et d'individus en tenue. Le 4 avril, les positions d'arrêt de la force de la MONUSCO situées au nord de Sake ont été la cible de tirs, ce qui a poussé les soldats de la Mission à s'en retirer et à retourner à Sake. En outre, on a enregistré au total 13 cas où des unités ou du personnel de la MONUSCO ont essuyé des tirs et

9 cas de jets de pierres contre des véhicules ou des convois de la Mission, ou de blocage de ceux-ci.

88. Par ailleurs, la MONUSCO a continué d'aider les autorités judiciaires à enquêter sur les crimes contre les soldats de la paix et à poursuivre les auteurs présumés. Le 9 avril, celles-ci ont entendu six membres du personnel de la MONUSCO en tant que témoins en ce qui concerne l'attaque perpétrée contre un convoi de la Mission par des éléments présumés du M23 le 7 février 2023 dans la localité de Kanyaruchinya, dans le territoire de Nyiragongo.

## XI Observations

89. Je prends note de la formation du nouveau Gouvernement de la République démocratique du Congo, qui s'attellera à la tâche urgente qui est de régler les problèmes pressants que rencontre le peuple congolais, en particulier la dégradation des conditions de sécurité dans les provinces de l'est. Je me félicite de la nomination de la première femme Première Ministre, Judith Suminwa Tuluka, ainsi que de 17 autres femmes dans le Gouvernement, ce qui marque une étape importante dans la promotion des femmes à des postes clefs au sein des institutions nationales. Les progrès dans les réformes clefs en matière de gouvernance et de sécurité restent essentiels, et je réaffirme la volonté de l'Organisation des Nations Unies de soutenir les autorités congolaises dans les efforts qu'elles déploient pour placer le pays sur la voie d'une paix, d'une stabilité et d'un développement durables.

90. Je condamne les événements du 19 mai et la tentative visant à déstabiliser les institutions démocratiques en République démocratique du Congo, dont j'exhorte les autorités à poursuivre, dans le respect de la législation interne et du droit international, les personnes impliquées et à enquêter sur les arrestations arbitraires et les exécutions extrajudiciaires qui auraient eu lieu au lendemain de ces événements.

91. Je suis profondément alarmé par l'expansion territoriale du M23, l'intensification continue du conflit au Nord-Kivu et les retombées qui touchent déjà certaines parties du Sud-Kivu. J'exhorte le M23 à se retirer complètement de toutes les zones qu'il occupe et à respecter les dispositions de la feuille de route de Luanda ainsi que le droit international. Je suis tout aussi préoccupé par la progression récente des ADF et par l'augmentation considérable du nombre de victimes civiles liées aux activités de ce groupe au Nord-Kivu et dans l'Ituri. Je condamne fermement les actes de violence ignobles commis par les ADF et d'autres groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo et j'exhorte de nouveau tous les groupes armés congolais et étrangers à déposer les armes sans condition.

92. Les attaques incessantes dirigées contre les sites d'accueil de personnes déplacées, la prolifération des armes à l'intérieur de ces sites et la restriction de l'espace humanitaire sont très préoccupantes. Dans ce contexte, je condamne avec la plus grande fermeté l'attaque aveugle perpétrée le 3 mai contre les camps de déplacés de Lac-Vert et de Mugunga et exprime mes plus sincères condoléances à toutes les victimes ainsi qu'à leurs familles. Je demande à toutes les parties d'arrêter immédiatement de prendre les civils pour cible, de respecter le droit international et d'adopter les mesures nécessaires pour préserver le caractère civil des sites d'accueil de personnes déplacées. Je reste déterminé à soutenir les enquêtes judiciaires ouvertes par les autorités congolaises sur les cas d'attaques contre des civils.

93. Les efforts déployés aux niveaux national et régional pour remédier à la situation dans les provinces de l'est sont certes louables, mais ils doivent être renforcés si l'on veut instaurer la paix. Je reste profondément préoccupé par le risque d'une régionalisation imminente et à part entière du conflit en cours dans l'est de la

République démocratique du Congo. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo doivent être respectées. J'invite instamment les pays de la région à mettre de côté leurs différends et à jouer un rôle constructif en faveur de la paix et de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo. Je demande de nouveau à toutes les parties prenantes de participer pleinement au processus de Luanda et de Nairobi et réaffirme que l'ONU est déterminée à soutenir les efforts actuellement déployés pour désamorcer les tensions régionales et trouver des solutions politiques durables.

94. La communauté internationale doit également continuer d'appuyer les efforts de paix régionaux, notamment en soutenant la Mission de la SADC en République démocratique du Congo, qui peut contribuer à la création d'un environnement favorable à des initiatives régionales. L'ONU est déterminée à offrir son soutien de manière à donner la priorité aux solutions politiques et dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Dans le contexte des préparatifs en vue du rapport que le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter d'ici le 28 juin 2024, le renforcement de la coordination et de l'échange d'informations entre la Mission de la SADC et la MONUSCO est essentiel pour déconflictualiser les opérations et mutualiser nos efforts de protection des civils. Le soutien collectif est indispensable pour créer les conditions nécessaires pour un dialogue constructif et des solutions politiques durables à la crise actuelle.

95. Je salue l'initiative du Gouvernement qui a conduit à la signature d'un accord de cessation des hostilités entre plusieurs groupes armés opérant dans l'Ituri. Cet accord marque une étape importante dans la lutte contre l'insécurité dans cette province, même si des problèmes sous-jacents subsistent, notamment les causes profondes et anciennes des tensions intercommunautaires. J'exhorte tous les groupes signataires à respecter leurs engagements et à prendre des mesures pour instaurer une confiance mutuelle. J'engage les autorités congolaises à prendre des dispositions pour permettre l'application de l'accord, notamment le déploiement de forces de sécurité supplémentaires et la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation.

96. Je suis profondément troublé par les informations selon lesquelles des biens de la MONUSCO sont pris pour cible avec des systèmes d'armes sophistiqués, et je condamne la récente série d'attaques contre les positions de la Mission à Goma et Sake et dans leurs environs. Je rappelle que les attaques contre les soldats de la paix peuvent constituer un crime de guerre et j'invite instamment les autorités congolaises à s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies.

97. Je me félicite des progrès accomplis en vue du retrait en temps opportun de la MONUSCO du Sud-Kivu ainsi que des mesures prises par le Gouvernement pour renforcer sa présence, en particulier le déploiement simultané de ses forces de défense et de sécurité. Je demande aux partenaires concernés de fournir l'appui financier nécessaire pour que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les parties prenantes, qui resteront en République démocratique du Congo, puissent continuer de soutenir les efforts de paix et de stabilisation du Gouvernement, tout en consolidant les acquis de la présence de la Mission.

98. La MONUSCO reste déterminée à procéder à un retrait accéléré. J'engage les autorités congolaises à promouvoir la mise en œuvre du programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, et à forger un consensus sur une vision nationale de la réforme du secteur de la sécurité. Des forces de défense et de sécurité efficaces et responsables sont nécessaires pour réduire la violence qui touche les civils et permettre au Gouvernement de s'acquitter

pleinement de la responsabilité de protéger les civils dans les zones d'où la MONUSCO s'est retirée ou se retirera.

99. La crise humanitaire complexe et prolongée appelle une réponse internationale plus énergique et mieux coordonnée. Le manque persistant de financement limite l'aide humanitaire, alors que les besoins sont sans précédent. Il faut de toute urgence accroître les investissements et redoubler d'efforts pour s'attaquer aux moteurs du conflit, articuler le lien entre la paix, l'aide humanitaire et le développement, et trouver des solutions durables pour les déplacés. À cet effet, je salue les progrès accomplis dans la planification du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2025-2029, une référence essentielle pour orienter la coopération future entre la République démocratique du Congo et le système des Nations Unies dans le contexte de la transition et du désengagement de la MONUSCO.

100. Je condamne fermement tout acte d'exploitation et d'atteinte sexuelles commis par le personnel des Nations Unies et réaffirme mon attachement à la politique de tolérance zéro à l'égard de ces actes. Les membres des contingents, de la police ou du personnel civil de la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies continueront de promouvoir la prévention et les interventions et de renforcer l'aide aux personnes survivantes.

101. Je tiens à exprimer toute ma gratitude au Représentant spécial du Secrétaire général pour sa détermination et sa persistance, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de la MONUSCO, aux membres du système des Nations Unies, aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et au Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer en faveur de l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en République démocratique du Congo.

